

INSCRIPTIONS EN D.E.S. (INTERNAT)

| | 1 ^{ère} année | de 2 ^{ème} à 4 ^{ème} année |
|--|--|---|
| TRANSFERT DOSSIER | <p><u>Pour les internes n'ayant pas fait leur externat à Marseille :</u></p> <p>vous devez avoir demandé le transfert de votre dossier universitaire auprès de votre Faculté d'origine</p> | |
| PRE REQUIS AVANT INSCRIPTIONS | <ul style="list-style-type: none"> • Se connecter le site : https://cvec.etudiant.gouv.fr/ • S'acquitter de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) d'un montant de 91 euros • Puis télécharger l'attestation d'acquiescement | |
| INSCRIPTIONS Où et quand ? | <p><i>A la scolarité :</i></p> <p>du 11 octobre au 10 décembre 2021</p> | <p><i>En ligne par l'ENT</i></p> <p>du 11 octobre au 10 décembre 2021</p> <p>-onglet <i>scolarité/réinscription administrative (IA)</i></p> |
| PIÈCES À FOURNIR | <p><u>1^{ère} année</u> : notifications d'affectation (ARS + CNG) ; attestation de validation de la 5^{ème} année ; diplôme du Baccalauréat + photocopie ; extrait de naissance ; photo</p> | |
| DROITS D'INSCRIPTIONS | <p>Les droits de scolarité sont à régler en plus de la CVEC</p> <p><u>Montant</u> : 502 euros (cinq cent deux euros)</p> <p><u>Paiement en ligne par carte bancaire uniquement</u></p> <p><u>Modes de paiement en scolarité</u> : chèque bancaire (à l'ordre de l'agence comptable de l'université d'aix-marseille) ou par carte bancaire</p> | |
| INFORMATIONS PRATIQUES | <p>Faculté de Pharmacie Service de la scolarité (1^{ère} étage) 27 bd Jean Moulin CS30064 13385 Marseille cedex 05</p> <p>https://pharmacie.univ-amu.fr/internat</p> | <p><u>Gestionnaire cursus</u></p> <p>Nathalie LOUBET</p> <p>nathalie.loubet@univ-amu.fr</p> <p>Tél. : 04 91 83 56 76</p> |

Inscription en DESC de Radiopharmacie et de Radiobiologie

- L'interne doit obligatoirement procéder à son inscription à la fois auprès de l'Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires et de la Faculté de Pharmacie de Marseille en scolarité
- L'inscription en ligne n'est pas possible. Il convient donc de s'inscrire par courrier ou directement à la scolarité
- Le montant des droits de scolarité s'élève à 502 euros pour les 2 diplômes
- La 2^{ème} année de DESC post internat : 502 euros
- Pour une même année universitaire, les internes s'inscrivant en D.E.S. et en D.E.S.C. ne s'acquittent qu'une seule fois de la CVEC.
- Liens utiles :
 - Syndicat des radiopharmaciens : http://www.snrph.org/web/desc-radiopharmacie-radiobiologie_75.html
 - Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires : <http://www-instn.cea.fr/formations/diplomes-et-titres/liste-des-diplomes-et-titres/diplome-d-etudes-specialisees-complementaires-en-radiopharmacie-et-radiobiologie-desc.html>

Inscriptions aux Unités d'Enseignements

Les fiches de choix des U.E. seront disponibles **sur le site de la Faculté de Pharmacie que sur le site de l'AMIPBM et de la Faculté** à compter du 25 octobre 2021.

Elles devront être **retournées impérativement avant le 19 novembre 2021** par mail à nathalie.loubet@univ-amu.fr.

La fiche de choix vaut pour les semestres d'hiver et d'été. Les modifications éventuelles pour le semestre d'été devront intervenir au plus tard le 30 avril 2022.